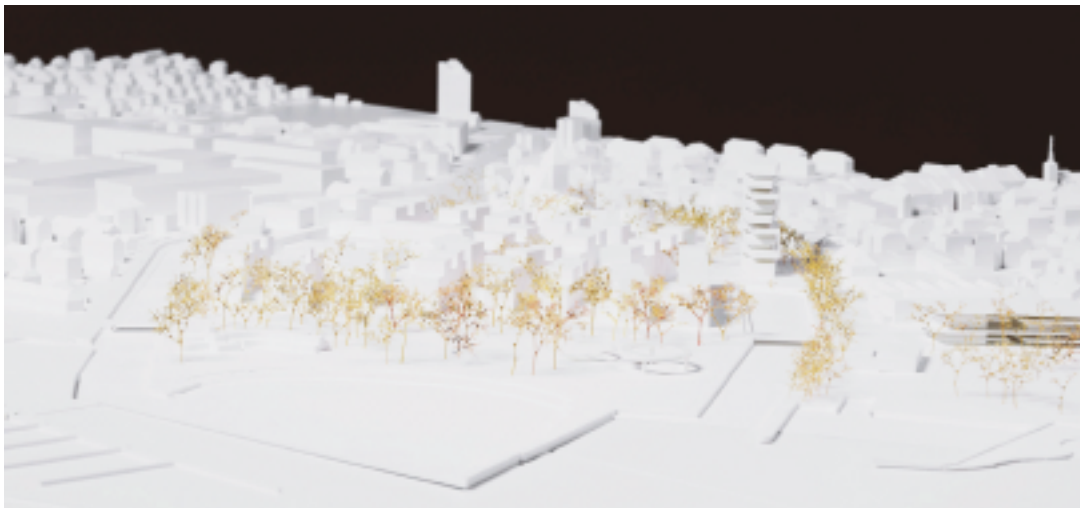


AGGLOLAC Le projet de quartier entre dans la phase dite de «planification test»

Des consignes imposées aux cinq projets encore en lice

RAPPEL DES FAITS

Le projet Agglolac prévoit de créer un quartier urbain sur l'ancienne aire d'Expo.02. En juillet 2013, un concours d'idées pour aménager la parcelle de 312 000 m² a été lancé. En janvier dernier, la société de projet AGGLOlac, composée des Villes de Bienne et Nidau, ainsi que de l'investisseur privé Mobimo, a retenu cinq concepts urbanistiques qui doivent servir de base à l'aménagement de la zone.



Le concept «citélac», du bureau biennois bauzeit Architekten GmbH, est arrivé premier du concours d'idées. LDD

Nouvelle étape pour Agglolac. La phase dite de «planification test» vient de commencer pour les cinq équipes qui ont remporté le concours d'idées. Elles ont six mois pour optimiser leurs concepts d'origine, en s'adaptant notamment aux exigences économiques et techniques. «En l'état actuel, aucun des projets ne

répond à tous les objectifs», avait souligné le président du jury, l'architecte Fritz Schumacher, lors de la présentation, en début d'année, des projets gagnants (notre édition du 15 janvier).

La société de projet AGGLOlac et le jury du concours ont donc élaboré ensemble un catalogue de consignes destiné aux cinq

vainqueurs. «La première phase du concours était très ouverte. Il s'agit maintenant de resserrer l'étau avec une liste de pistes à suivre. Nous l'avons établie en faisant un amalgame entre les critiques des particuliers et les recommandations des experts consultants», explique le maire de Bienne Erich Fehr. Les revendications

du comité Publilac, qui demandait le maintien d'une bande verte accessible à tous dans la baie lacustre, n'ont pas particulièrement été retenues, puisque «nous estimons qu'elles avaient été déjà plus ou moins prises en compte dans les cinq projets d'origine», souligne-t-il.

La principale consigne trans-

mise aux architectes est de donner une plus grande importance aux espaces publics. Ils sont aussi priés d'accorder une attention plus soutenue à la protection de la nature et aux conditions légales ou politiques. «Par exemple, les constructions dans la forêt prévues par l'un des projets ne sont politiquement pas réalisables», détaille Erich Fehr. Les projets manquent aussi de concepts clairs pour les places de stationnement et ne tiennent pas suffisamment compte des zones archéologiques. Et plus généralement, ils doivent prendre davantage en compte les utilisateurs actuels du site, à savoir les plaisanciers, les constructeurs de bateaux, les clients du restaurant, les joueurs de pétanque ou les promeneurs. Un budget maximal a aussi été fixé aux cinq équipes: 110 millions de francs, soit la somme que compte tirer AGGLOlac de la vente du terrain. «Ce montant comprend les fouilles archéologiques ainsi que la

mise en place des infrastructures», développe le maire de Bienne.

Compteurs remis à zéro

Le projet «citélac», désigné vainqueur du concours d'idées, ne part avec aucun avantage sur ses concurrents. Tous les compteurs ont été remis à zéro avec le commencement de cette planification test. La présentation finale des concepts aura lieu le 2 décembre. «Il s'agira de plan de zones, pas de concepts architecturaux», insiste Erich Fehr. La commission d'évaluation choisira alors celui qui servira d'assise aux nouvelles bases juridiques pour la construction et la planification dans la zone des rives du lac à Nidau. Finalement, ce sont les ayants droit biennois et nidois qui se prononceront sur les transactions foncières et autres contrats d'infrastructures. Seul Nidau votera sur la modification des plans de zone. Mais les votations n'auront pas lieu avant 2016 ou 2017. **DN**